

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-deux du mois de JUIN

Membres en exercice :	29
Membres présents :	19
Procurations :	9
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	16/06/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GALLO C. CLARES P. GALANTINI V. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. FERAUD S.

PROCURATIONS :

BOY Jean-Pierre	à	TEMPLIER Jean-Pierre
BRUNET Michel	à	SPAGNOU Daniel
ODDOU Sylvia	à	REYNIER Christine
JOURDAN Élodie	à	SCHMALTZ Émilie
RODRIGUEZ Colette	à	PAYAN Léa
GARCIN François	à	CODOUL Bernard
PELOUX Nicole	à	LOUVION Cécilia
JAFFRE Sylvain	à	FERAUD Stéphanie
SEBANI Stéphanie	à	CLEMENT Jean-Louis

ABSENT NON EXCUSÉ : DERDICHE Cyril

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-07-22-PEPL

OBJET : tarifs des ateliers proposés par le Centre Municipal des Loisirs à compter de la saison 2023/2024.

Les ateliers du Centre Municipal des loisirs fonctionnent de septembre à juin, hormis les jours fériés et les périodes de vacances scolaires. Les dates de début et de fin de fonctionnement sont fixées en fonction du calendrier et précisées à l'inscription de chaque saison.

Un panel d'ateliers multiples est proposé pour différents publics mineurs et adultes.

La fréquence des ateliers peut être hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle.

La dernière augmentation de tarifs date de la saison 2018/2019.

Compte tenu de l'inflation et des coûts de fonctionnement, il est proposé d'appliquer une augmentation sur la base d'une moyenne de 6% et de fixer les nouveaux tarifs, applicables à compter de la saison 2023/2024, comme suit :

SISTERONNAIS*

ATELIERS HEBDOS - BI MENSUELS- MINEURS

Activité 1 : 69 €

Activité 2 et plus 27 €

ATELIERS MENSUELS -MINEURS

Activité 1 : 34 €

Activité 2 et plus :13 €

ATELIERS HEBDOS - BI MENSUELS - ADULTES

Activité 1 : 90€

Activité 2 et plus 48€

ATELIERS MENSUELS - ADULTES

Activité 1 : 46 €

Activité 2 et plus :24 €

EXTÉRIEURS

ATELIERS HEBDOS - BI MENSUELS -MINEURS

Activité 1 : 122 €

Activité 2 et plus 37 €

ATELIERS MENSUELS -MINEURS

Activité 1 : 61 €

Activité 2 et plus : 19 €

ATELIERS HEBDOS - BI MENSUELS -ADULTES

Activité 1 : 180 €

Activité 2 et plus : 95 €

ATELIERS MENSUELS - ADULTES

Activité 1 : 90 €

Activité 2 et plus : 48 €

Mis en ligne le 26/06/2023 à 14h52

REÇU EN PREFECTURE
le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

*est considérés comme Sisteronais toute personne résidant et/ou payant une imposition sur la commune.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE**, jusqu'à délibération contraire, d'approuver et d'appliquer les nouveaux tarifs à compter de la saison 2023/2024 ;
- **PRÉCISE**
 - que l'encaissement se fera à l'inscription conformément aux règles de la Régie de Recettes du Centre de Loisirs ;
 - que dans un souci de maîtrise budgétaire, le maintien des différentes actions proposées sera soumis à un nombre minimum d'inscrits ;
 - que les remboursements se feront au cas par cas conformément au règlement de fonctionnement du Centre Municipal des loisirs.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'ensemble des pôles du Centre des Loisirs.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU